

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 18 DECEMBRE 2019

NOMBRE : L'an deux mil dix neuf
 • de Conseillers en exercice 27 Le dix-huit décembre
 • de présents 21 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
 • de votants 25 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation
 légale,
 Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET Etaient présents : DELANNOY JM. DOLEZ C. RAMEZ D.
 BAILLEUX A. GARNERONE L. MULON M. COLLET C.
DETR 2020 - PLAN DE MONSERGENT A. FAILLON J. SALADIN B. MONTAY G.
FINANCEMENT ET DEMANDE DE DUMOULIN H. BAUDRIN P. PREUVOT R. THUILLET MP.
SUBVENTION COLLET Ch. SPOTO S. DESROUSSEAUX C. RIFF C. DE
 MULDER A. PREVOT V.

Le Maire certifie que le compte-
 rendu de cette délibération a été
 affiché à la porte de la mairie le
 19/12/2019
 Et que la convocation du Conseil
 avait été faite le 12/12/2019

Etaient excusés : MUSY F. GOBERT J. NATHIEZ V. MOREAU
 G.

Procurations respectives à : THUILLET MP. COLLET C.
 RAMEZ D. MONSERGENT A.

Etaient absents non excusés : COLOMBEL L. HAMADI A.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour
 remplir les fonctions de secrétaire.

Il est envisagé de procéder à des travaux de rénovation sur plusieurs bâtiments communaux :

- Remplacement de châssis à l'école maternelle
- réfection de la toiture des ateliers (site rue Paul Lafargue)
- réfection de la toiture terrasse de la salle des sports.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le plan de financement ci-dessous et de solliciter l'octroi
 d'une subvention au titre de la DETR pour les travaux de rénovation des bâtiments communaux -
 phase II.

TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX – PHASE II			
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Réfection de la toiture des ateliers municipaux	14 259,20	DETR 40%	17 990,78
Remplacement de chassiss école maternelle	6 665,94		

TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX – PHASE II			
Remplacement de châssis école maternelle	9 360,00	Participation communale sur fonds propres	35 981,55
Réfection de la toiture terrasse de la salle des sports	14 691,80		
TOTAL HT	44 976,94		
TVA	8995,39		
TOTAL TTC	53 972,33		53 972,33

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le plan de financement proposé et de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR pour les travaux de rénovation des bâtiments communaux - phase II.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 19 décembre 2019

la Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

